

Titulaire : Trafalgare

Rôle de Trafalgare : mandataire

Période des prestations : 2013

Client : A7 Conseil

Montant HT du marché : 22 295 €

Montant HT Trafalgare : 22 295 €

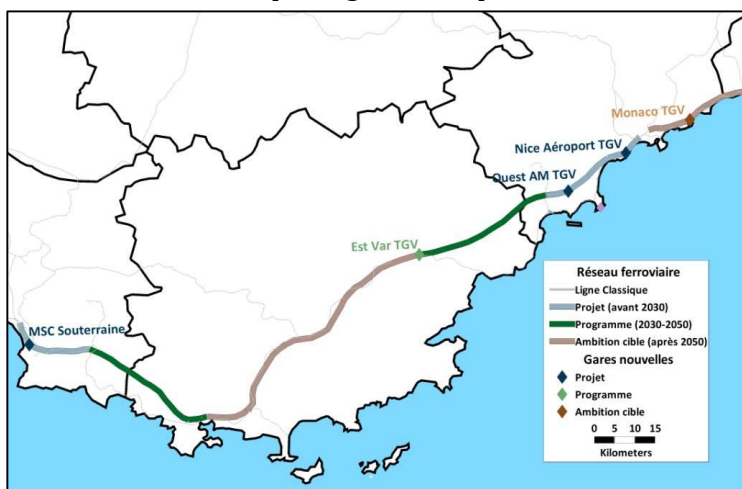
Durée de l'étude : 4 mois

Responsable du marché : M. Chagnaud

## Description du projet

Le projet de LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur, inscrit dans la loi Grenelle I, fait partie des 2000 km de ligne nouvelle à grande vitesse que la France devrait lancer d'ici 2020. Suite au rapport de la Commission « Mobilité 21 » publié en juin 2013 qui a, entre autres, défini une nouvelle hiérarchisation des projets ferroviaires, la Mission LGV PACA a revu en profondeur les caractéristiques du projet, et a défini des scénarios de phasage correspondant aux préconisations de la Commission. Le projet est ainsi étudié en trois parties :

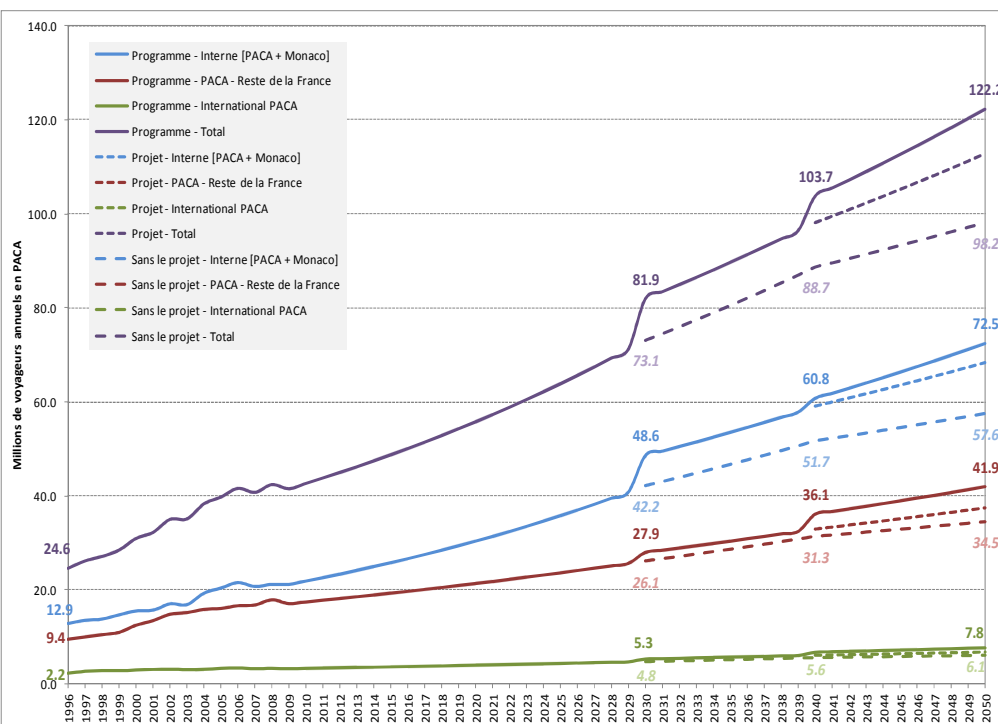
- le traitement des nœuds ferroviaires de Marseille et de Nice, à réaliser avant 2030,
- le programme comprenant les lignes nouvelles Marseille – Toulon et Est Var – Siagne, à réaliser entre 2030 et 2040,
- l'ambition cible, qui reprend le projet initial de ligne nouvelle entre Marseille et l'Italie, à réaliser après 2050.



## Description de l'étude

L'étude des scénarios de phasage a consisté :

- à décliner les schémas de desserte élaborés par la Mission LGV PACA pour les différents scénarios de phasage et les différents horizons d'étude (2030 et 2040), en composant des scénarios prenant en compte ou pas les aménagements TER complémentaires à la Ligne Nouvelle,



- à consolider les résultats issus des études de trafic régional et national,
- à assurer la cohérence des résultats socio-économiques des scénarios phasés avec ceux présentés jusque là dans les études préalables à l'Enquête d'Utilité Publique,
- à aider à la rédaction du volet « trafic » du dossier ministériel de fin de phase 1.